

J-2 / JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS

La France a plus que jamais besoin des aidants familiaux... Et inversement !

Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, l'accélération de la prise en charge en ambulatoire des malades... rendent essentiel le rôle des aidants, qui rappelons-le, sont à 95 % des aidants familiaux¹. La crise sanitaire a révélé leur rôle indispensable mais les a aussi fragilisés, rendant d'autant plus urgent d'apporter des réponses à leurs besoins, notamment de répit.

Des besoins accrus pour les aidants

La crise sanitaire a fortement éprouvé les aidants familiaux, avec un très fort impact sur le stress ressenti, leur fatigue morale et physique. Aux côtés de l'IRES et des autres membres du Collectif Inter-Associatif des Aidants Familiaux, l'Unaf vient de publier le rapport final de l'enquête [« Impact du confinement : une charge supplémentaire pour les aidants »](#) qui confirme que les aidants ont un besoin accru d'accès à des solutions (répit, écoute et soutien moral, besoin d'informations...).

Défendre leurs droits

Pour l'Unaf, soutenir les aidants familiaux, c'est faciliter leur maintien dans l'emploi en améliorant encore le congé proche aidant.

- **Élargissement du champ du congé proche aidant** aux personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'une maladie nécessitant des traitements lourds². Cet élargissement est d'autant plus important avec l'accélération du virage ambulatoire et du virage domiciliaire. Cette externalisation des soins, qui devrait réduire les dépenses en établissement et améliorer la qualité de vie des personnes dépendantes, repose sur la large participation des aidants familiaux. Il est donc nécessaire de leur permettre de bénéficier du congé proche aidant.
- **Alignement de la durée d'indemnisation** de l'allocation journalière du congé proche aidant (AJPA) sur la durée du congé proche aidant, soit 1 an sur l'ensemble de la carrière.

Innover pour répondre à leurs besoins

L'Unaf et les Udaf développent des services pour soutenir et accompagner les aidants familiaux :

- **La Médiation pour aidants et aidés (MAA)** permet aux aidants de trouver des solutions en cas de conflits familiaux ou de tensions liés à une situation de perte d'autonomie, d'handicap ou de maladie : organisation du maintien à domicile, entrée en EHPAD/en établissement, répartition de l'obligation alimentaire, décision d'une mesure de protection... Ce service est en cours d'expérimentation dans 22 départements en France.
- **Les services d'information soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)** répondent aux questions des familles de manière individualisée et confidentielle sur les différentes mesures de protection juridique (démarches à suivre, missions, obligations...). Plus de 500 000 personnes dont les

¹ Enquête Handicap Santé Autonomie, DREES

² Pour rappel, ce congé s'adresse aux personnes qui peuvent justifier d'un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 % de la personne aidée, ou bénéficiant de l'APA au titre d'un classement GIR 1, 2 et 3.

capacités sont altérées par la vieillesse, le handicap ou la maladie bénéficient d'une mesure de tutelle ou de curatelle confiée à un membre de leur famille. Ce service est proposé par les Udaf dans 92 départements en France.

- Selon les territoires, **des Udaf proposent des services divers** : solution de répit, sites internet locaux avec des solutions de proximité, permanence d'écoute téléphonique, groupes de parole entre aidants et professionnels, guichet de soutien, d'accompagnement et d'information et bien d'autres services.

Chaque jour, dans la plus grande discrétion, près de 11 millions d'aidants de tous âges soutiennent leur proche en apportant une aide indispensable... et sur laquelle le système de santé compte. Bien au-delà de la journée qui leur est consacrée le 6 octobre, notre réseau d'associations familiales se mobilise à leurs côtés.

Voir aussi : [CP-commun-Etude-Ciaaf](#)

Contact presse : Laure MONDET lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr

 twitter.com/unaf_fr